EUROPEAN LAWYERS
EUROPEAN BARS
CCBE
BARREAUX EUROPÉENS
AVOCATS EUROPÉENS
60 YEARS | ANS 1960 - 2020

La voix des avocats européens

CCBE*Info*

La lettre d'information des avocats européens

ÉDITION :
juin – septembre 2020

#88

DOSSIER SPÉCIAL :
60e anniversaire du CCBE

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL :
60e anniversaire du CCBE 2

CCBE IN ACTION 15

EUROPEAN NEWS 23

BAR & LAW SOCIETIES ACTIVITIES 26

UPCOMING EVENTS 31

Déclaration du président

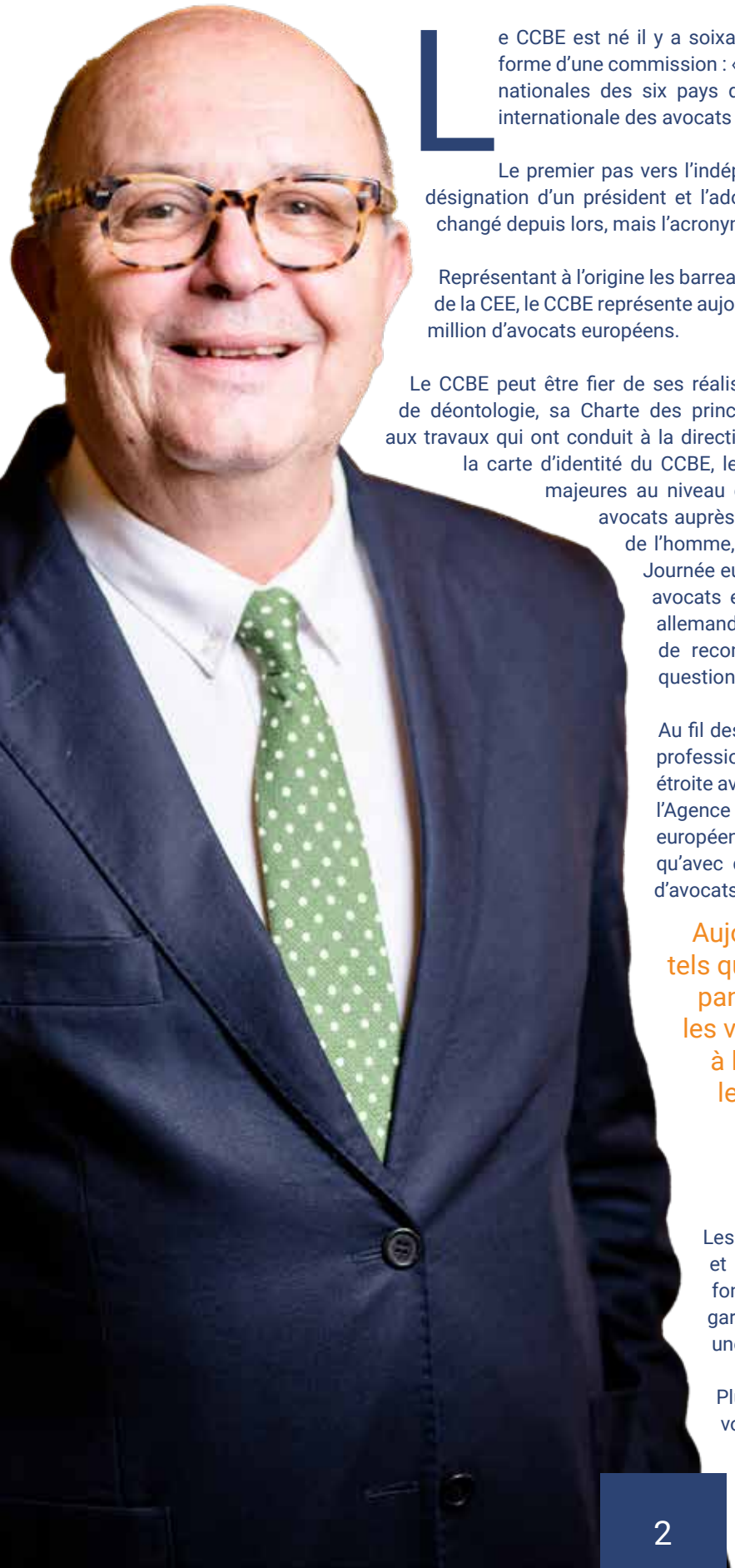

Le CCBE est né il y a soixante ans, en septembre 1960. Initialement créé sous la forme d'une commission : « Commission consultative des barreaux et associations nationales des six pays de la CEE », le CCBE a été nourri au sein de l'Union internationale des avocats (UIA) durant ses premières années d'existence.

Le premier pas vers l'indépendance par rapport à son organisation mère a été la désignation d'un président et l'adoption d'un règlement organique en 1966. Son nom a changé depuis lors, mais l'acronyme « CCBE » est resté.

Représentant à l'origine les barreaux et les associations nationales des six États membres de la CEE, le CCBE représente aujourd'hui les barreaux de 45 pays européens, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE peut être fier de ses réalisations. Pour n'en citer que quelques-unes : son Code de déontologie, sa Charte des principes essentiels de l'avocat européen, la participation aux travaux qui ont conduit à la directive 98/5/CE sur la liberté d'établissement des avocats, la carte d'identité du CCBE, les interventions du CCBE dans des affaires judiciaires majeures au niveau européen, la publication de guides pratiques pour les avocats auprès des tribunaux de l'UE et la Cour européenne des droits de l'homme, le Prix des droits humains du CCBE, la création d'une Journée européenne des avocats, le lancement de l'initiative « Les avocats européens à Lesbos » (conjointement avec le barreau allemand) et, bien entendu, la publication régulière de positions, de recommandations, de guides et de déclarations sur des questions importantes pour la justice et la profession d'avocat.

Au fil des ans, le CCBE est devenu le porte-parole reconnu de la profession d'avocat en Europe et a développé une coopération étroite avec les institutions de l'UE et les agences de l'UE (comme l'Agence des droits fondamentaux), les tribunaux de l'UE, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et européennes d'avocats.

Aujourd'hui, de nombreux défis sont à relever, tels que la continuité de la justice en période de pandémie, les menaces envers l'état de droit, les violations des droits humains, les attaques à l'encontre des avocats à travers le monde, les effets des évolutions technologiques, la numérisation de la justice, les effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, etc.

Les avocats jouent un rôle crucial pour l'accès à la justice et la protection des droits humains et des libertés fondamentales, en particulier les droits de la défense et les garanties d'un procès équitable. La profession d'avocat est une pierre angulaire de l'état de droit.

Plus que jamais, le CCBE continuera à faire entendre la voix des avocats européens en ces temps difficiles.

Longue vie au CCBE !

Anciens Présidents du CCBE 2010 - 2019

2019 – José de Freitas
Portugal

Je compte les 60 bougies du gâteau d'anniversaire du CCBE et j'essaie de dédier chacune d'entre elles à une réalisation, un événement ou un nom parmi les nombreux avec lesquels s'écrit l'histoire des 60 ans d'existence du CCBE. Un exercice qui semblait facile, mais qui s'est avéré de la plus grande difficulté en raison de tant de réalisations, d'événements et de noms mémorables à cette date que les bougies, nombreuses au premier abord, s'éteignent au souffle des premiers souvenirs.

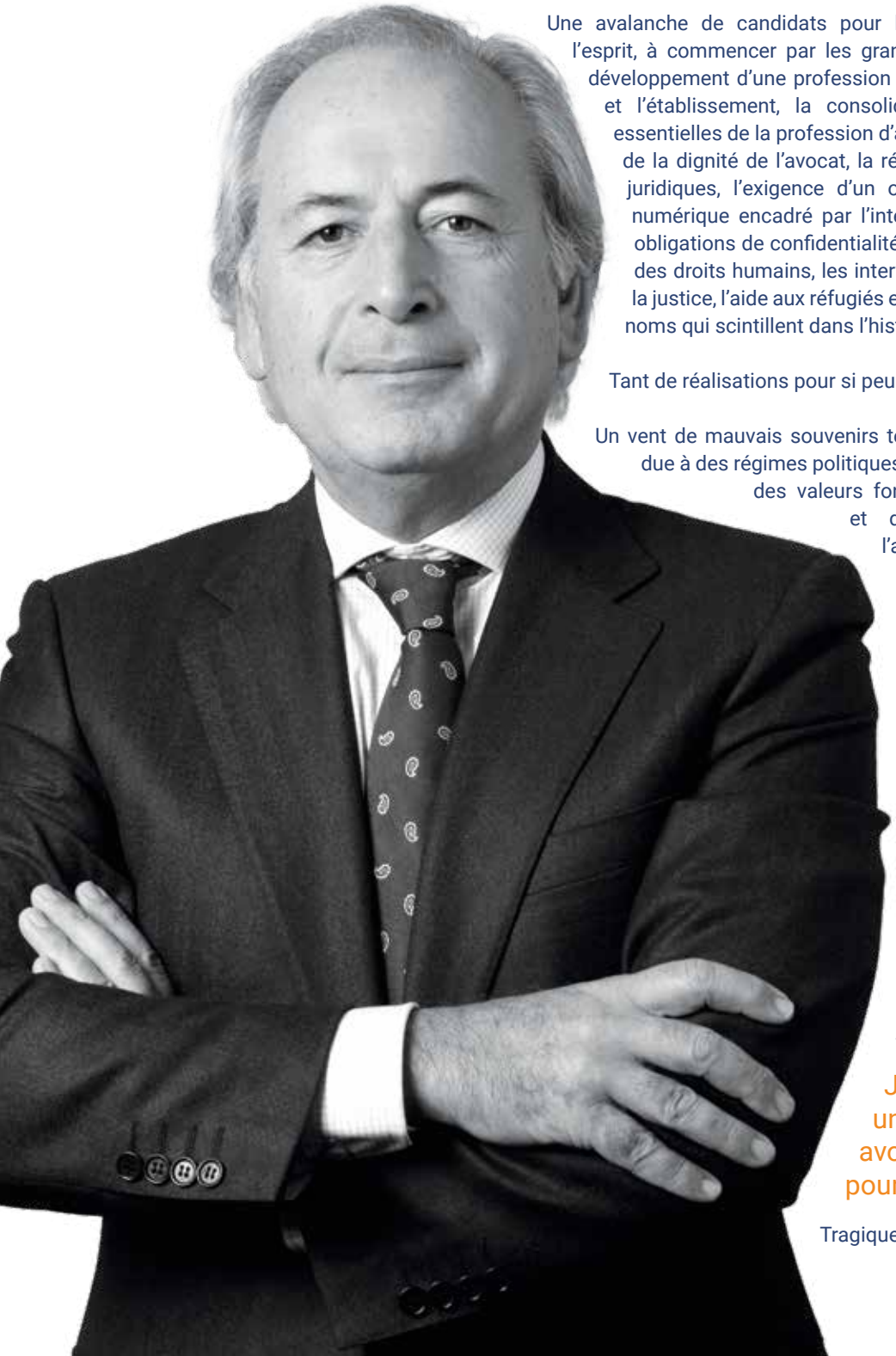

Une avalanche de candidats pour les premières bougies m'est venue à l'esprit, à commencer par les grandes réalisations dans la création et le développement d'une profession d'avocat européenne, la libre circulation et l'établissement, la consolidation et la codification des valeurs essentielles de la profession d'avocat, l'affirmation de l'indépendance et de la dignité de l'avocat, la résistance à la libéralisation des services juridiques, l'exigence d'un ordre éthique pour le monde juridique numérique encadré par l'intégrité et l'impartialité et le respect des obligations de confidentialité, la défense vigilante de l'état de droit et des droits humains, les interventions en faveur de l'indépendance de la justice, l'aide aux réfugiés et bien d'autres événements, bien d'autres noms qui scintillent dans l'histoire du CCBE.

Tant de réalisations pour si peu de bougies !

Un vent de mauvais souvenirs tels que la dégradation de l'état de droit due à des régimes politiques autoritaires et populistes, irrespectueux des valeurs fondamentales de la profession d'avocat et des droits humains, qui contrôlent l'administration de la justice et menacent, persécutent, emprisonnent et tuent la voix indépendante et plaintive des avocats passe, faisant vaciller la flamme des bougies, qui ont failli s'éteindre.

Mais les valeurs essentielles de la profession d'avocat se sont précipitées pour protéger les bougies et les flammes ont repris leur éclat.

J'ai alors réalisé qu'il valait mieux dédier les 60 bougies à cette force de secours, en alerte permanente, qui a pour interprètes les plus grands avocats qui souffrent de ne pas céder dans la défense de l'état de droit et qui défendent les droits humains avec fermeté et à un coût personnel élevé.

J'ai donc décidé de consacrer une bougie à chacun des avocats assassinés uniquement pour avoir agi en tant qu'avocat.

Tragiquement, il reste peu, très peu de bougies…

2018 - Antonín Mokrý
République tchèque

L'année 2018 a été une année d'intenses négociations politiques entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit en ce qui concerne les conditions de retrait et la forme de leurs futures relations mutuelles. De nouveaux défis pour la préservation des droits des citoyens et des professionnels, dont les avocats, sont apparus en relation avec les négociations du Brexit. En tant que président, j'ai consacré tous mes efforts à promouvoir les solutions les plus raisonnables, à la fois pour maintenir les avocats britanniques comme partie intégrante de la profession d'avocat en Europe, et pour exprimer la nécessité d'obtenir les conditions les plus favorables pour les citoyens et les sociétés de l'UE et du Royaume-Uni à la fois sur le continent et outre-Manche. Certaines garanties essentielles relatives aux droits des citoyens ainsi qu'à la reconnaissance des titres professionnels des avocats et à la libre prestation de services juridiques ont été réunies, mais des objectifs plus ambitieux restent à atteindre dans le cadre du futur accord de libre-échange.

Malheureusement, 2018 a également été une année perturbatrice en termes d'état de droit. La Commission européenne a lancé des procédures d'infraction à l'état de droit à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne. Le CCBE a suivi et suivra de près les effets potentiels des revers de l'état de droit non seulement dans ces États membres, mais partout dans l'UE, étant donné qu'il est gravement préoccupé par toute érosion potentielle des valeurs démocratiques et humanitaires qui pourrait affecter négativement les droits des citoyens, l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats et la liberté d'exercice de la profession d'avocat, y compris l'autorégulation des barreaux.

À cet égard, j'ai également été très heureux qu'en janvier 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ait confirmé la nécessité d'une Convention européenne sur la profession d'avocat et ait recommandé ce projet au Comité des ministres. Il semble à présent que ce projet se poursuive de manière prometteuse par une étude de faisabilité et nous souhaitons tous qu'il aboutisse. Le CCBE a été extrêmement actif dans la promotion de la Convention et je n'en attendais pas moins qu'une issue positive à Strasbourg alors qu'il organisait son audition publique sur la situation des avocats persécutés et en danger, ce qui a apparemment influencé le résultat positif du vote de l'Assemblée.

2017 – Ruthven Gemmell
Royaume-Uni

J'ai eu la chance en 2017 d'être président à la suite de Michel Benichou, qui a été un président inspiré et dont la passion pour les droits fondamentaux a notamment permis le lancement, avec le DAV, de l'organisation European Lawyers in Lesvos (ELIL).

En 2017, une délégation et moi-même nous sommes rendus à Athènes pour établir un nouvel accord avec le gouvernement grec et la profession d'avocat, puis nous nous sommes rendus sur l'île de Lesbos pour observer directement la manière dont l'assistance aux demandeurs d'asile était fournie, rencontrer le barreau local, qui représentait les demandeurs d'asile après les premiers conseils d'ELIL, et observer les conditions dans lesquelles ils étaient temporairement hébergés et « traités ». Cette initiative, à laquelle je participe toujours en tant que membre du conseil d'administration représentant le CCBE, se poursuit trois ans plus tard et se renforce de plus en plus.

2017 a également vu le renforcement considérable des liens avec l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) qui a rejoint pour la première fois la réunion de haut niveau avec l'UIA, l'IBA, l'ABA et le CCBE, avec un fort engagement de ma part avec l'AIJA et ses membres, en particulier lors de leur conférence cette année-là au Japon. Cela a permis d'élargir nos contacts avec un organisme international représentatif de l'avenir de la profession d'avocat, ce qui s'est traduit, en 2017, par la publication d'un livre électronique intitulé L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat en Europe.

Tout au long de l'année 2017, le Conseil des barreaux européens a continué à travailler sur ses principes essentiels mais, si je regarde ses nombreux succès au travers des années, je pense que le projet des avocats européens à Lesbos a été, pour moi, un événement particulièrement mémorable étant donné qu'il a impliqué de manière active le CCBE lui-même et d'autres en fournissant, directement, une solution très pratique à un problème qui traitait, de manière assez évidente, des principes essentiels, des missions et des objectifs du CCBE.

2016 – Michel Benichou
France

Les 365 jours d'une présidence du Conseil des barreaux européens représentent une durée particulièrement courte si l'on veut tenter de réformer l'institution et réaliser certains des projets imaginés.

L'année 2016 a été marquée par le vote favorable au Brexit. Ce fut un choc pour l'ensemble de l'Union européenne et particulièrement pour le Conseil des barreaux européens. Les avocats européens ont immédiatement assuré les avocats britanniques de leur confraternité.

2016 a été également le point culminant concernant l'immigration vers l'Union européenne.

C'est, pour assumer notre rôle d'avocats et donc de conseils juridiques, que le DAV et le Conseil des barreaux européens ont réuni leurs efforts pour créer l'opération European Lawyers in Lesvos (ELIL).

Le succès a été immédiat puisque des sommes importantes ont été versées par certains Barreaux assurant le financement de cette démarche humanitaire sans l'aide des États ou des institutions européennes. Les avocats ont payé pour aider juridiquement des migrants. De nombreux avocats, venant de toute l'Europe, se sont portés volontaires pour quitter, pendant au minimum deux semaines, leur famille, leur cabinet, leur confort pour aller vivre à Lesbos et donner, quotidiennement, des consultations pour aider les migrants à constituer leurs dossiers aux fins d'obtenir le droit d'asile.

J'ai effectué en 2017 une visite du camp de Lesbos et les contacts avec les avocats présents ont été, pour moi, un moment émouvant et important.

Cette opération, qui se poursuit, démontre que le droit est une composante essentielle de l'aide humanitaire. Aucune opération de cette nature ne devrait exister sans la présence active des avocats. Le Conseil des barreaux européens, avec d'autres organisations d'avocats, pourrait porter cette idée.

Enfin, le Conseil des barreaux européens s'est résolument tourné vers les nouvelles technologies et l'avenir des avocats d'une part au sein des comités consacrés à ces thèmes (nouvelles technologies et avenir de la profession) mais surtout en organisant, en octobre 2016, un colloque, à Paris, pour aborder toutes les questions liées à cette révolution numérique et la façon dont les avocats pouvaient l'appréhender. Les avocats de divers continents étaient présents et ont travaillé ensemble pendant cette journée. Ce fut un réconfort de voir la modernité de notre profession. Beaucoup étaient dubitatifs quant au succès d'un tel colloque. Mais, lorsque que le Conseil des barreaux européens se mobilise, avec son équipe de permanents compétents, avec les experts, les présidents des comités, les membres de la présidence, le succès est assuré. L'e-book qui a été tiré de cet évènement démontre la qualité des interventions et des débats.

Le Conseil des barreaux européens est donc en pleine forme. Soixante ans est certes un âge respectable mais cela n'atteint en rien son dynamisme, sa volonté de servir les avocats et sa vision futuriste de notre profession. Ainsi, comme le disait Jean-Jaurès, homme politique français « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir ».

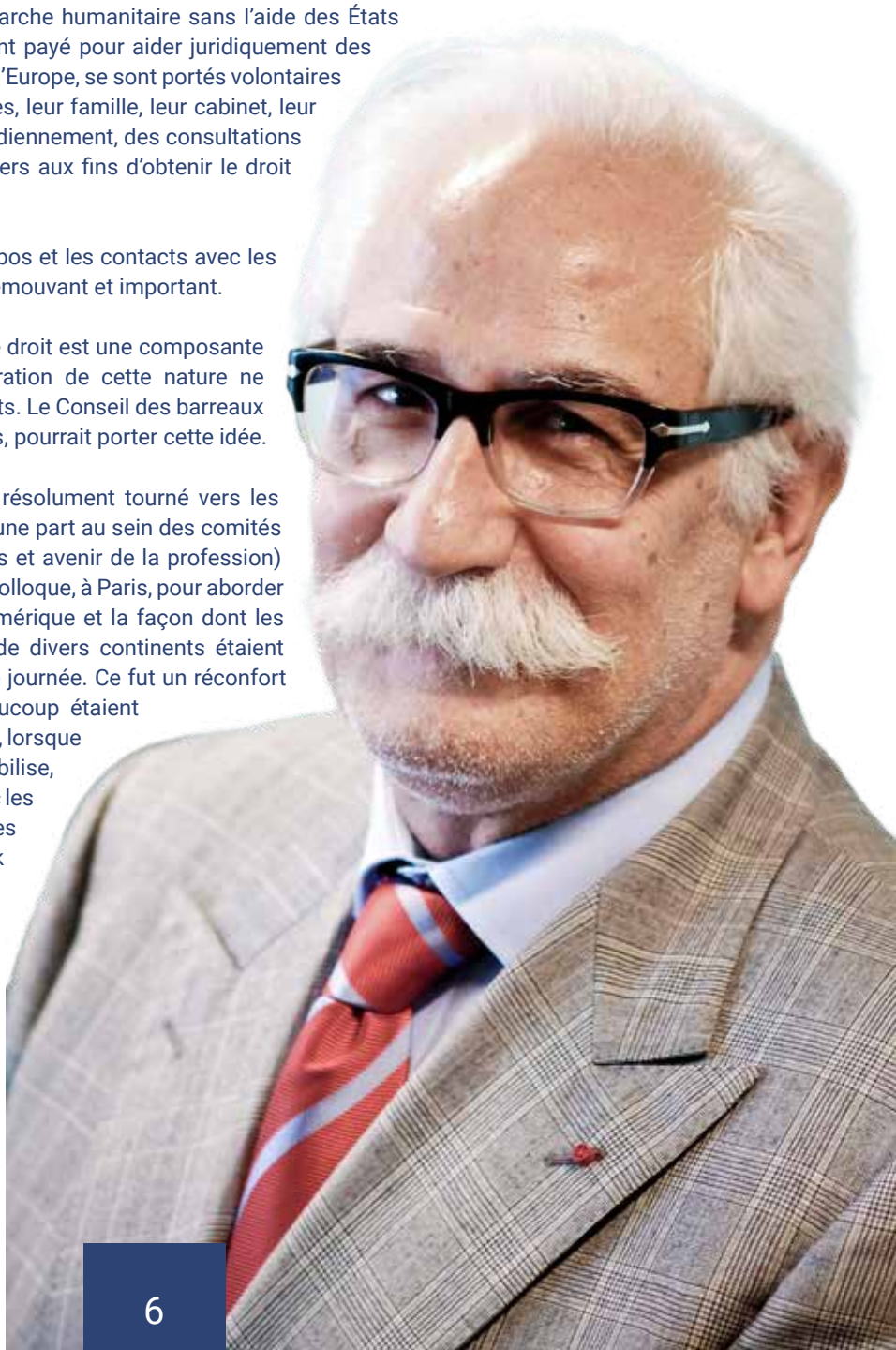

2015 - Maria Ślązak
Pologne

Au cours de ma présidence, je me suis concentrée sur la manière d'accroître, par diverses possibilités de prise de parole, la visibilité du CCBE, de ses activités et de ses réalisations auprès des avocats et des organisations d'avocats. Dans le même objectif, j'ai lancé la traduction de la lettre d'information du CCBE dans plusieurs langues nationales, en particulier dans les langues des États membres qui ont rejoint l'UE à ce stade, ainsi que dans les langues de nos membres associés et observateurs.

Pour aider les nouveaux membres à accélérer leur participation active à nos activités, j'ai proposé des « accords de jumelage » entre les membres plus expérimentés et les nouveaux venus.

En présence du président Lech Wałęsa, créateur de *Solidarność*, l'accord de jumelage entre le barreau géorgien et le barreau polonais (*Krajowa Izba Radców Prawnych*), a été signé à l'occasion de la session plénière de Gdańsk du 27 au 30 mai 2015, qui s'est tenue dans la salle BHP, symbole de la lutte contre le communisme, où a commencé le parcours non-violent de la Pologne vers la liberté et l'indépendance réelles.

Les derniers mois de ma présidence ont été marqués par une tragédie qui s'est produite à Paris et à Bruxelles : des attentats terroristes, dont l'un a eu lieu tout près des locaux du CCBE. La majorité des délégations du CCBE ont soutenu la présidence du CCBE dans l'annulation du comité permanent qui devait se tenir à Mons. Dans ce contexte, j'ai vraiment admiré la position exprimée par les confrères français et belges de s'opposer à la violence et aux attaques et de se réunir à Mons malgré le danger potentiel.

Un moment particulièrement brillant de mon mandat a été le comité permanent à Londres en février 2015. En tant que présidente de notre prestigieuse organisation, j'ai été invitée à une réception au palais de Buckingham et j'ai eu le grand plaisir de m'entretenir avec la reine Elizabeth II, qui a exprimé son intérêt pour nos activités.

Je suis vraiment fière d'être la troisième femme à avoir présidé le CCBE, où j'ai rencontré beaucoup de personnes merveilleuses et avec lesquelles j'ai noué des relations très amicales et avec qui je garde contact.

2014 – Aldo Bulgarelli
Italie

J'ai eu l'honneur d'être président du CCBE.

J'ai eu le privilège de travailler avec des personnes fantastiques des délégations et du personnel du CCBE, en traitant et en considérant toujours chacun d'entre eux comme la partie la plus essentielle du CCBE, ce qui était effectivement le cas.

J'ai signé l'acte d'achat de nos magnifiques locaux de la rue Joseph II à Bruxelles.

J'ai créé notre Fondation des avocats européens, un instrument fondamental pour permettre aux membres du CCBE de profiter des projets européens, sans impliquer directement le personnel du CCBE, déjà à l'époque extrêmement engagé, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

C'est avec plaisir que j'ai inauguré la tradition de la Journée européenne des avocats.

Pendant ma présidence, j'ai essayé de donner à nos sessions plénières et comités permanents une touche de formalité et de cérémonie, afin de mieux souligner l'importance du rôle que jouent les réunions du CCBE : ainsi, l'hymne européen était joué au début et le drapeau du CCBE était mis en évidence à la table de la présidence.

J'ai toujours essayé de respecter scrupuleusement le calendrier des réunions que je présidais : pour rappeler à chacun de ne pas consacrer trop de temps aux pauses café et aux déjeuners, j'ai offert au CCBE en cadeau personnel une cloche quelque peu sonore.

Je pense que les anciens présidents du CCBE (moi exclu, bien entendu) sont une valeur à préserver et à reconnaître : j'ai donc organisé, à l'occasion des sessions plénières, un déjeuner avec eux.

Pendant la présidence de mon successeur, Maria Ślązak, j'ai eu l'occasion de rencontrer Lech Wałęsa : ce fut un moment émouvant, spécial, qui m'a marqué à jamais.

Il est difficile de décrire l'émotion que provoque le fait de rencontrer une personne aussi importante et qui, avec le pape Jean-Paul II (que j'ai eu la chance de rencontrer et de saluer personnellement en 1979), a eu l'incroyable mérite d'amorcer la chute du communisme.

2013 – Evangelos Tsouroulis
Grèce

L'année 2013 a été marquée par l'un de nos plus grands défis à ce jour. L'imposition continue de mesures d'austérité par les gouvernements, les autorités européennes et en particulier la « troïka », visant à éviter la crise économique, a directement affecté le droit des citoyens à l'accès à la justice, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'indépendance et l'autorité réglementaire des barreaux dans toute l'Europe.

Mes collègues de la présidence, Aldo Bulgarelli, Maria Ślązak, Michel Benichou et moi-même avons renforcé les liens existants et établi de nouveaux liens avec les institutions européennes, en particulier avec la vice-présidente de la Commission européenne et commissaire à la justice Viviane Reding et le commissaire au marché intérieur Barnier, qui ont tous deux reconnu le rôle du CCBE et l'indépendance des barreaux. J'ai représenté le CCBE et parlé de l'indépendance de la justice lors de la conférence des Assises de la justice organisée par la direction générale de la justice. En outre, de nombreux délégués du CCBE ont pris la parole lors d'une conférence juridique organisée par la direction générale du marché intérieur et au cours de laquelle le commissaire Barnier a fait l'éloge de la réglementation et de la directive établissement.

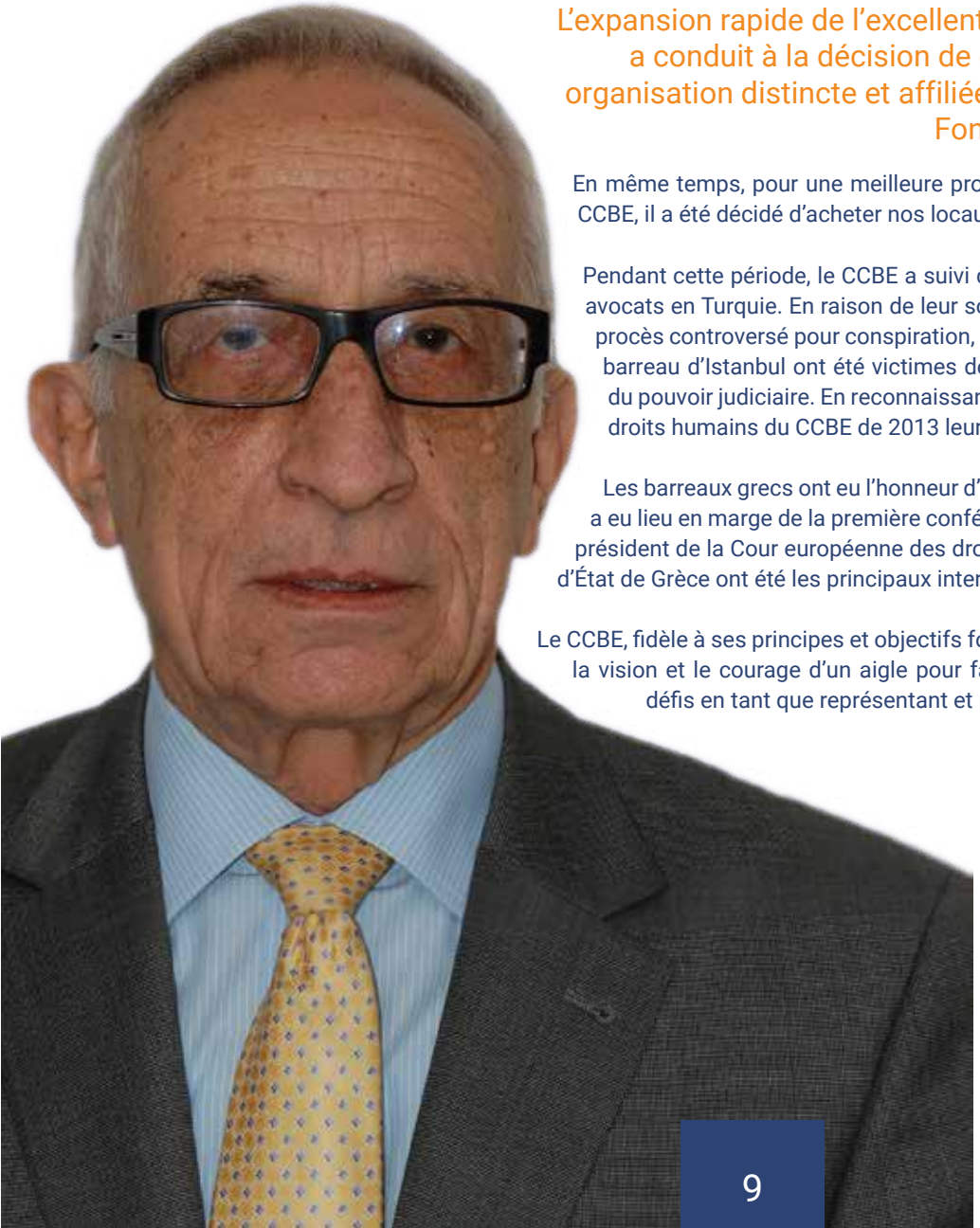

L'expansion rapide de l'excellent travail du CCBE sur les projets a conduit à la décision de confier cet énorme effort à une organisation distincte et affiliée, qui a mené à la création de la Fondation des avocats européens.

En même temps, pour une meilleure protection de la position et des finances du CCBE, il a été décidé d'acheter nos locaux actuels.

Pendant cette période, le CCBE a suivi de près les difficultés rencontrées par les avocats en Turquie. En raison de leur soutien aux avocats de la défense dans un procès controversé pour conspiration, le bâtonnier et les membres du conseil du barreau d'Istanbul ont été victimes de harcèlement de la part de politiciens et du pouvoir judiciaire. En reconnaissance de leur position de principe, le Prix des droits humains du CCBE de 2013 leur a été décerné.

Les barreaux grecs ont eu l'honneur d'accueillir la plénière de mai à Athènes, qui a eu lieu en marge de la première conférence sur les droits humains, dont le vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme et le président du Conseil d'État de Grèce ont été les principaux intervenants.

Le CCBE, fidèle à ses principes et objectifs fondateurs, a toujours et continuera d'avoir la vision et le courage d'un aigle pour faire face et relever avec succès tous les défis en tant que représentant et porte-parole des avocats européens.

2012 – Marcella Prunbauer-Glaser
Autriche

Ma présidence en 2012, peu après la célébration du cinquantième anniversaire du CCBE sur son lieu de « naissance » à Bâle, pourrait se résumer à une année continue de vents de changement violents soufflant sur la profession et l'autonomie des barreaux, qui a été particulièrement poussée par les conséquences de la crise financière, l'expérience de siège de la « troïka » de certains barreaux membres et les efforts continus de « libéralisation » du cadre réglementaire du point de vue de la concurrence commerciale, d'une part, associés aux mouvements positifs du CCBE vers quelque chose de nouveau.

Parmi les nouvelles initiatives, citons une toute première session plénière dans les locaux de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, qui a mis en valeur le travail très important du CCBE dans le domaine des droits fondamentaux, une étude économique approfondie pour contrer les arguments récurrents en faveur de la nécessité d'une libéralisation accrue (l'étude Yarrow) et le déménagement au vrai sens du terme dans les nouveaux locaux qui sont toujours le siège actuel de l'organisation.

Je suis heureuse de constater que l'instauration d'un rapport annuel en 2012 comme moyen d'information pour nos délégations sur les nombreuses tâches et activités du CCBE chaque année a bien prospéré et est devenue une excellente tradition. Ces rapports annuels pourraient également servir de coffre aux trésors lorsqu'il sera décidé de mettre à jour l'ancien livret qui a été consacré à l'histoire du CCBE par l'un de mes prédécesseurs, peut-être à l'occasion d'un prochain anniversaire.

Des années de bouleversements se poursuivent et un vent de changement souffle continuellement. Le CCBE a maintenant 60 ans de bonne expérience pour faire face comme il se doit à de nouveaux défis et continuera incontestablement à le faire. Joyeux anniversaire et *ad multos annos* !

2011 – Georges-Albert Dal
Belgique

C'est en 1995, alors que j'étais bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles que je suis entré dans la délégation belge.

Heinz Weil était président, mais ma participation à l'époque fut fugitive car j'étais bâtonnier en exercice et actif en même temps dans la Fédération des barreaux d'Europe dont j'allais devenir président à la fin de mon bâtonnat. À l'issue de cette présidence, je pus m'impliquer plus activement dans nos travaux, en devenant délégué à l'information, puis chef de la délégation belge.

Au fil des années, je devins plus actif et présidai divers comités, ce qui me donna l'occasion d'étudier en profondeur dans une optique internationale les principes déontologiques de la profession. C'était de la déontologie comparée en live. Passionnant !

L'ensemble de ces contacts a créé un réseau de solides amitiés. Celles-ci m'ont valu d'être élu à la seconde vice-présidence du CCBE en 2009. J'eus ainsi le privilège d'œuvrer sous la présidence d'Anne-Birgit Gammeljord, puis sous celle de José-María Davó-Fernández et, enfin, après ma présidence en 2011, aux côtés de mon amie Marcella Prunbauer.

Durant ces quatre années, j'ai eu l'immense privilège de vivre au cœur du barreau européen, cet ensemble de plus d'un million de confrères qui ont l'essentiel en commun.

Des souvenirs ? Il y en a trop. J'en retiendrai deux. Le Three Bars Meeting réunissant les barreaux japonais, chinois et européens à Tianjin où Marcella Prunbauer, Jonathan Goldsmith et moi avons connu la Chine profonde et nous sommes trouvés perdus dans une foule unilingue, au milieu d'inscriptions incompréhensibles, sans un caractère latin, ni un mot en anglais.

Mais surtout, cette journée viennoise où, à l'occasion de la Präsidentenkonferenz, un petit groupe m'a aidé durant plusieurs heures à élaborer les textes français et anglais des dix principes essentiels de la profession qui sont, avec le Code de déontologie, un des socles du CCBE.

2010 - José María Davó Fernández
Espagne

Ma présidence eut lieu en 2010, lors du cinquantième anniversaire du CCBE. Un programme commémoratif spécial fut organisé à l'occasion. Commençant par un colloque à Bruxelles au mois de janvier sur le secret professionnel, avec la participation de magistrats des tribunaux européens, il se poursuivit par une réunion des présidents des conseils nationaux des avocats européens et sud-américains en mai à Málaga (Espagne), analysant les droits de l'homme dans chacun de leurs pays, puis il se déroula une cérémonie à Bâle (Suisse) commémorant l'acte fondateur, et termina par une conférence en novembre sur l'aide judiciaire, avec l'intervention de la vice-présidente de la Commission européenne Viviane Reding.

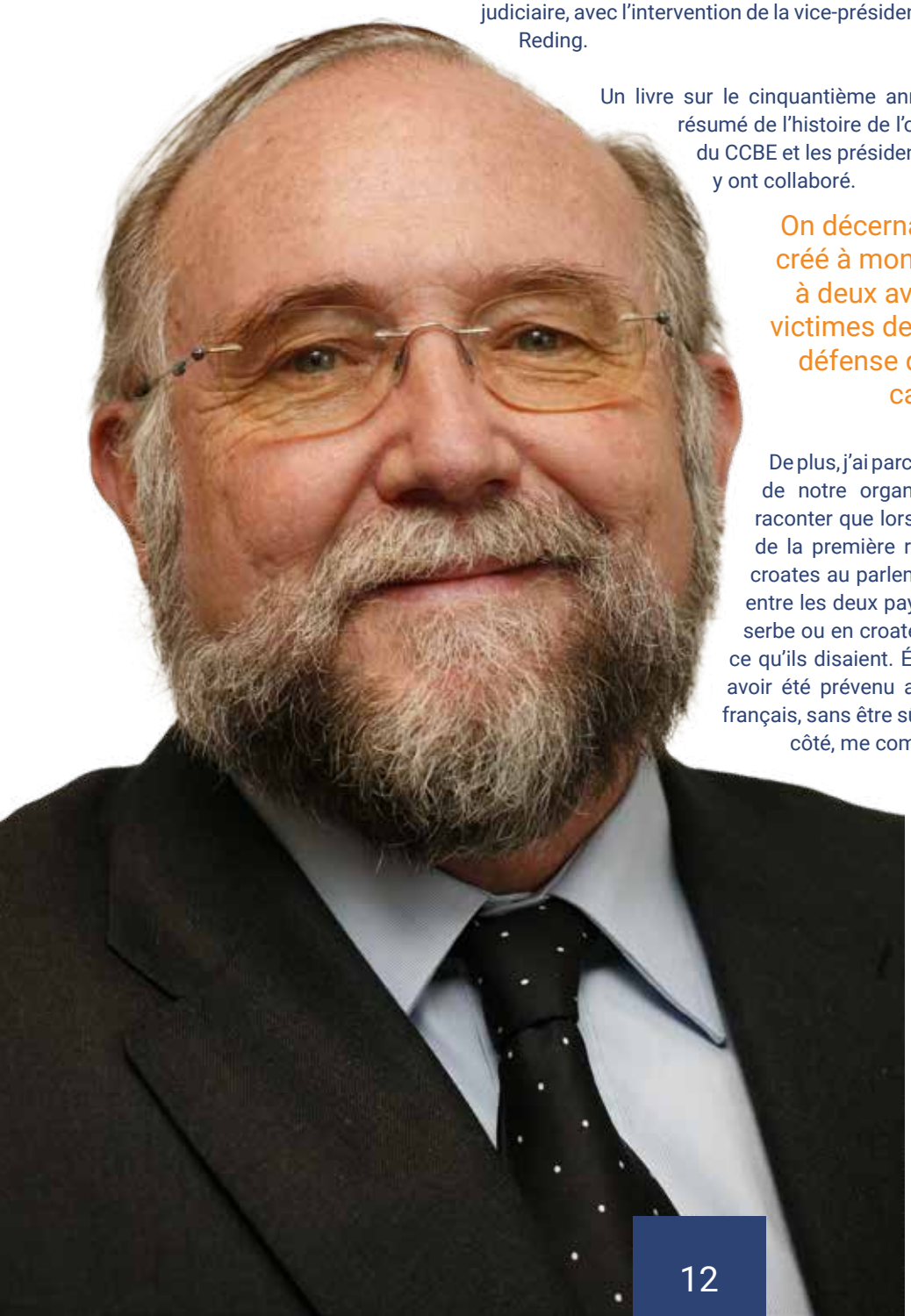

Un livre sur le cinquantième anniversaire fut également publié, avec le résumé de l'histoire de l'organisation. Tous les anciens présidents du CCBE et les présidents des deux cours de l'Union européenne y ont collaboré.

On décerna le prix des droits de l'homme, créé à mon initiative trois ans auparavant, à deux avocats mexicains défendant les victimes de meurtres massifs de femmes, défense qui a conduit à la création de la catégorie criminelle du *fémicide*.

De plus, j'ai parcouru le monde pour répandre l'importance de notre organisation. Comme anecdote, je pourrais raconter que lorsque j'assistais à la cérémonie historique de la première réunion conjointe des avocats serbes et croates au parlement à Belgrade, après les affrontements entre les deux pays, tous les orateurs se sont exprimés en serbe ou en croate, sans que je puisse comprendre rien de ce qu'ils disaient. Étonnamment, j'ai été invité à parler sans avoir été prévenu au préalable. J'ai parlé en anglais et en français, sans être sûr que les assistants puissent eux, de leur côté, me comprendre non plus !

Heureusement, à la fin de la cérémonie, certains observateurs internationaux présents m'ont félicité d'avoir parlé du travail d'harmonisation des avocats, et aussi de l'utilisation des deux langues, comme signe d'union entre les deux peuples.

Dates clés dans l'histoire du CCBE

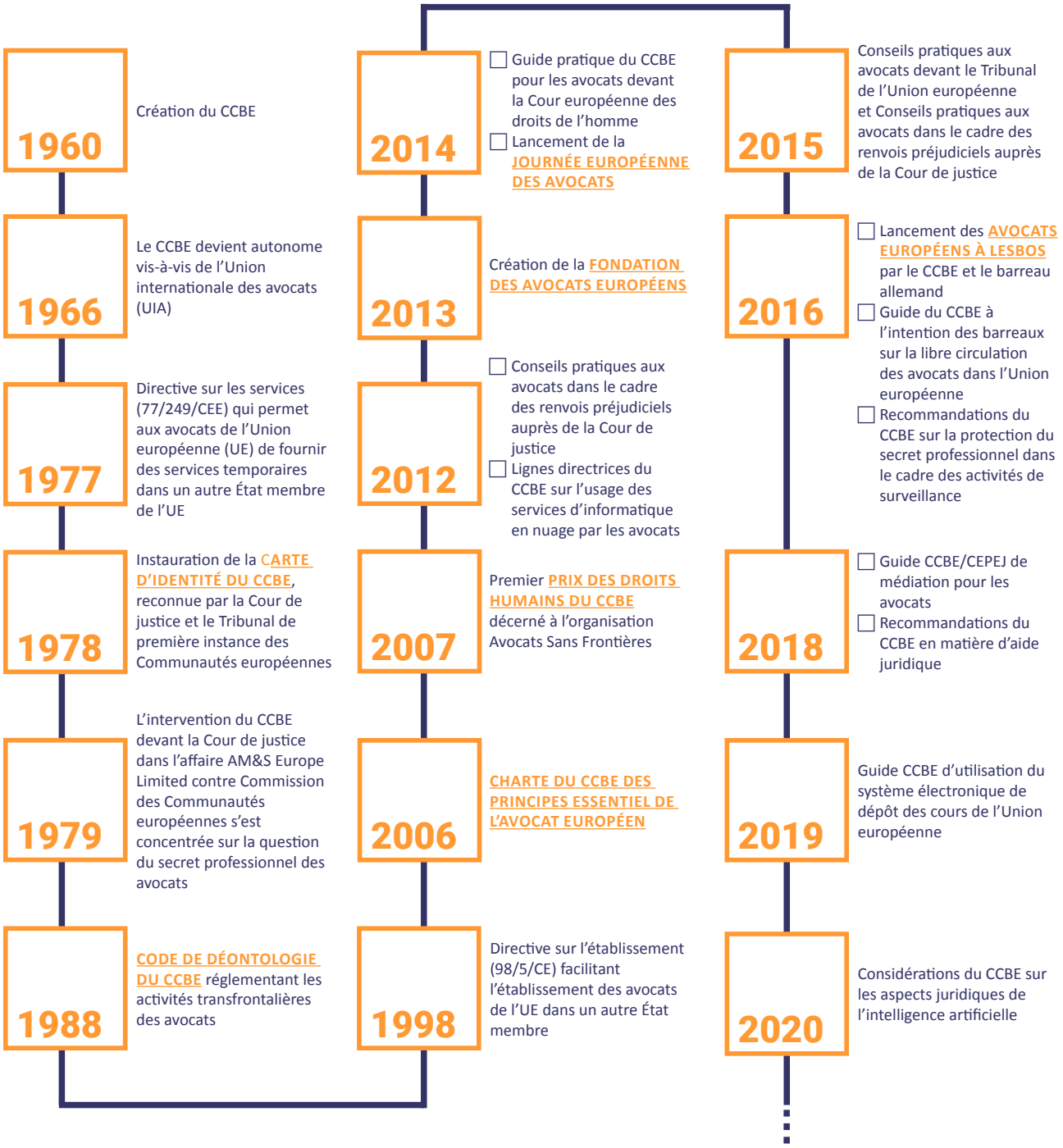

Entre **2010** et **2020**, le CCBE a envoyé plus de **500** lettres de soutien aux avocats en danger dans **85** pays à travers le monde

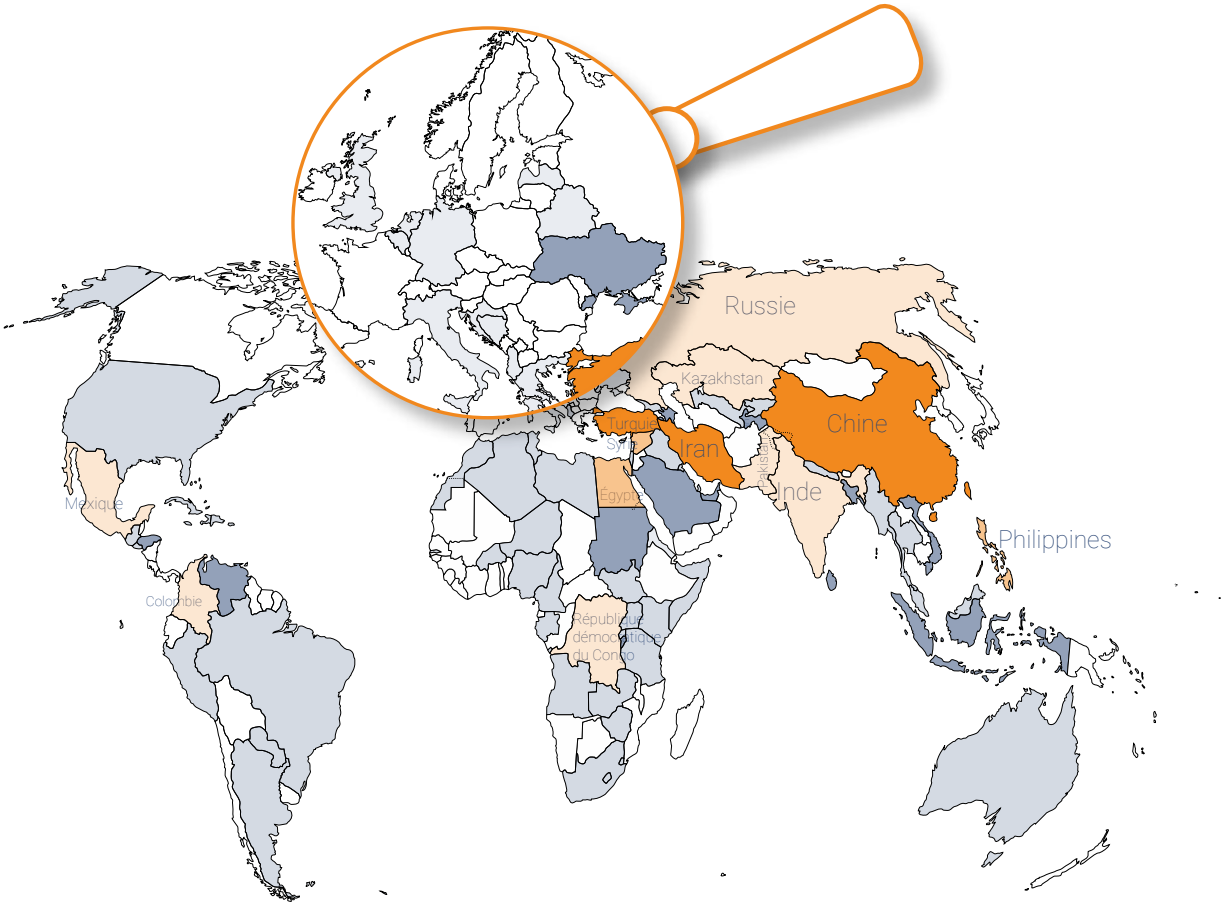

15 % meurtres | tentatives de meurtre | décès

44 % arrestations | détention | emprisonnement | poursuites judiciaires

34 % menaces | agressions | harcèlement | mauvais traitements | interdictions de voyager | effractions | enlèvements

7 % privation du droit d'exercer la profession

SESSION PLÉNIÈRE DU CCBE

Le CCBE a tenu sa session plénière en ligne le 4 septembre. La session plénière s'est ouverte sur une minute de silence en hommage à l'avocate turque Ebru Timtik, décédée le 27 août à la suite de la grève de la faim qu'elle avait entamée pour obtenir un procès équitable.

Le CCBE a ensuite accueilli une invitée de marque : Birgit Van Hout, représentante pour l'Europe auprès du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle a abordé le rôle du rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, les attaques contre les avocats et le rôle des Principes de base relatifs au rôle du barreau, la place des droits de l'homme internationaux dans l'UE, les mécanismes de sauvegarde de l'état de droit en Europe et les mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme à l'extérieur ainsi qu'au sein de l'UE. La version complète de sa déclaration est disponible ici.

Birgit Van Hout

Les sujets abordés lors de la session plénière ont notamment porté sur les droits humains, la feuille de route sur la numérisation de la justice, la loi sur les services numériques, le plan d'action de la Commission pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et la réforme du Tribunal de l'Union européenne.

RÉPONSE DU CCBE À LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION SUR LA NUMÉRISATION DE LA JUSTICE DANS L'UE

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie numérique, la Commission promeut l'utilisation des outils numériques et encourage tous les secteurs à progresser dans la transformation numérique.

Le domaine de la justice ne fait pas exception à cette tendance et, le 30 juillet 2020, la Commission a publié une feuille de route sur la numérisation de la justice dans l'UE. Cette initiative est de la plus haute importance pour les avocats, qui figurent parmi les principaux utilisateurs des systèmes judiciaires. C'est pourquoi le CCBE, dans ses commentaires sur la feuille de route, souligne l'importance que les avocats, par l'intermédiaire de leurs barreaux, participent pleinement au développement de la justice en ligne. Le CCBE estime que la numérisation de la justice pourrait apporter de nombreux avantages, tels qu'un meilleur accès à la justice et des procédures plus rapides et plus efficaces. Néanmoins, ces évolutions doivent être accompagnées de garanties suffisantes pour assurer un procès équitable et la protection du secret professionnel.

Le CCBE propose donc d'établir un ensemble de normes minimales à l'échelle de l'UE afin que les systèmes nationaux de justice en ligne soient en mesure de garantir le droit à un procès équitable. Le CCBE appelle en outre les institutions européennes à adopter dès que possible un instrument juridique établissant e-CODEX comme mécanisme commun pour l'échange sécurisé et standardisé d'informations transfrontalières dans les procédures judiciaires entre les États membres de l'UE.

En ce qui concerne l'utilisation éventuelle des outils d'intelligence artificielle dans la justice, le CCBE fait référence à sa Réponse à la consultation sur le Livre blanc de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle du 5 mai 2020 et précise que les outils d'intelligence artificielle doivent être correctement adaptés à l'environnement de la justice en tenant compte des principes et de l'architecture procédurale qui sous-tendent les procédures judiciaires.

L5

6 juillet : Le président du CCBE Ranko Pelicarić et la vice-présidente Margarete von Galen ont participé à la réunion L5 en ligne le 6 juillet, axée sur la question des rôles de leadership pour les femmes dans la profession et la gestion des relations avec les barreaux non indépendants. La réunion L5 rassemble les organisations d'avocats suivantes : l'Association internationale du barreau (IBA), la *American Bar Association* (ABA), l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) et l'Union internationale des avocats (UIA).

ÉVÉNEMENTS DE LA PRÉSIDENCE ALLEMANDE

24 septembre : Le vice-président James MacGuill a participé à la conférence virtuelle de la présidence allemande sur le mandat d'arrêt européen : les défis actuels et la voie à suivre.

16 juillet : Les vice-présidents Margarete von Galen et James MacGuill ont participé à la conférence sur l'accès à la justice à l'ère numérique, perspectives et défis, organisée par le Ministère allemand de la Justice et de la Protection des consommateurs.

ABA

31 juillet : Le président du CCBE Ranko Pelicarić a participé à la réunion annuelle virtuelle de l'ABA - *Convening for Justice* en particulier la partie consacrée au thème de « la justice dans la ligne de mire : défendre l'indépendance de la justice, la clé de voûte de la justice aux États-Unis et dans le monde ».

FORMATION

Finalisation du projet REFOTRA

Le projet REFOTRA (pour la reconnaissance des activités de formation des avocats à l'étranger) s'est achevé en juin 2020.

La reconnaissance des activités de formation des avocats à l'étranger (formation suivie par des avocats de l'UE dans un autre État membre que celui où ils sont inscrits) est une question débattue depuis des années par le comité Formation. En février 2017, le Protocole du CCBE sur la reconnaissance mutuelle de la formation professionnelle continue transfrontalière des avocats a été signé par 40 barreaux européens. Le Protocole a constitué une étape importante vers la reconnaissance mutuelle. Les parties signataires ont convenu que : « Le nombre d'heures ou de crédits de formation professionnelle continue

obtenus par des avocats inscrits à un barreau d'un pays membre doivent être pris en compte dans leur juridiction signataire d'origine pour leur permettre de répondre à leurs obligations en matière de formation professionnelle continue, conformément aux règles nationales, régionales ou locales et sans préjudice d'aucun système d'évaluation national, régional ou local. »

Principaux objectifs et phases du projet REFOTRA

Le projet se découpait en trois phases différentes, chacune traitant un objectif important particulier :

1. compléter la recherche entreprise par le CCBE en 2015 et 2016 sur les régimes obligatoires nationaux de formation afin d'obtenir une compréhension totale de la situation actuelle de la reconnaissance mutuelle de la formation transfrontalière dans les États-membres de l'UE ;
2. élaborer des recommandations ;
3. évaluer auprès des barreaux de certains États-membres de l'UE comment la reconnaissance fonctionnerait à partir de ces recommandations.

En marge de la phase 1 du projet, un groupe restreint a élaboré le questionnaire REFOTRA sur la formation juridique continue. Les résultats du questionnaire ont été rassemblés dans le rapport d'évaluation sur la situation dans les États membres de l'UE et de l'EEE concernant la reconnaissance des formations étrangères.

Les recommandations du CCBE sur les solutions visant à faciliter la reconnaissance des formations transfrontalières ont été approuvées en juillet 2019 à l'issue de la phase 2.

Au cours de la phase 3 du projet, le modèle de certificat proposé pour la formation juridique continue transfrontalière a été testé par des barreaux et des prestataires de formation volontaires.

Deux types d'essais ont été entrepris au cours de la phase 3 : des essais réels et des essais simulés (en raison de la crainte qu'un nombre insuffisant de modèles de certificats réels ne soit renvoyés dans la courte période d'essai).

Le nombre de certificats utilisés ainsi que le retour d'information reçu ont été évalués. En conséquence, le rapport d'évaluation de la phase 3 a été préparé avec la conclusion suivante : à la lumière des expériences positives rapportées pendant la phase d'essai du projet, le modèle de certificat REFOTRA est proposé, si les barreaux individuels décident de le soutenir, afin de faciliter la reconnaissance de la formation juridique continue transfrontalière au sein de l'UE.

Les membres du CCBE sont invités à utiliser ce modèle de certificat et à le diffuser aux prestataires de formation si possible afin de faciliter la reconnaissance de la formation juridique continue transfrontalière au sein de l'UE.

Davantage d'informations sur ce projet sont disponibles ici : https://www.ccbe.eu/fr/actions/projets/.

MIGRATION

Consultation sur la feuille de route du nouveau pacte sur la migration et l'asile

Le 26 août 2020, le CCBE a répondu à la consultation de la Commission européenne sur la feuille de route du nouveau pacte sur la migration et l'asile en mettant notamment l'accent sur le fait que toute personne demandant une protection internationale doit recevoir des informations juridiques et procédurales adéquates. La réponse du CCBE est disponible ici.

Participation à des événements extérieurs

Le 12 juin, la vice-présidente du comité Migration du CCBE, Noemí Alarcón, a participé en tant qu'intervenante à un webinaire sur « La réforme de l'UE en matière de migration, de gestion des frontières et d'asile au lendemain de la « crise des réfugiés » : vers une mise en œuvre efficace ? » pour partager son expérience de praticienne dans la mise en œuvre du droit de l'UE dans la gestion des frontières de l'UE. Le 23 juillet, le président du comité Migration du CCBE, David Conlan Smyth, a participé au webinaire du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) concernant les effets de la Covid-19 sur l'EASO et les systèmes d'asile et d'accueil dans l'Union européenne.

Depuis juin 2020, le CCBE a envoyé plus de 30 lettres et s'est joint à plusieurs initiatives de soutien aux avocats en danger au Bahreïn, au Bangladesh, au Bélarus, au Cameroun, en Chine, en Égypte, à Haïti, en Inde, en Iran, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Mexique, au Pakistan, au Sri Lanka, au Soudan, en Thaïlande, en Turquie et au Zimbabwe.

Toutes les lettres de soutien du CCBE aux avocats en danger sont disponibles sur le portail des droits humains du CCBE « Défense de la défense » et d'autres initiatives communes peuvent être consultées sur le portail Droits humains du CCBE dans la rubrique « Autres actions ».

Une attention particulière a été accordée à la situation des avocats en Turquie, en Iran et au Bélarus.

Turquie : le CCBE a été profondément attristé par le décès de l'avocate turque Ebru Timtik à la suite de la grève de la faim qu'elle avait entamée en janvier 2020 pour réclamer un procès équitable pour elle et ses confrères. Le CCBE a suivi et soutenu son cas et ceux de ses confrères depuis le début de leur procès.

Ebru Timtik

Le CCBE a récemment exprimé ses graves préoccupations concernant l'adoption d'un nouveau projet de loi, devenu la loi n° 7249, entré en vigueur le 15 juillet 2020, et qui modifie le système électoral des chambres du barreau et restreint davantage l'indépendance des barreaux et de la profession d'avocat en Turquie.

Iran : La situation de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh (lauréate du Prix des droits humains du CCBE en 2019 aux côtés d'Abdolfattah Soltani, Mohammad Najafi et Amirsalar Davoudi) est particulièrement préoccupante. Nasrin Sotoudeh a entamé une grève de la faim le 11 août 2020 pour exiger la libération des prisonniers politiques menacés par la Covid-19. Sa santé s'est récemment détériorée et elle a été transférée dans un hôpital. Le CCBE écrit régulièrement aux autorités iraniennes

pour demander sa libération et continuera à la soutenir.

Bélarus : le CCBE a condamné les récentes arrestations de plusieurs avocats dans le cadre des élections présidentielles.

PRINCIPES DE BASE DES NATIONS UNIES RELATIFS AU RÔLE DU BARREAU

À l'occasion du trentième anniversaire des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, le CCBE a publié une déclaration commune soutenue par plus de 60 barreaux et organisations d'avocats nationaux et internationaux qui demandent une application effective des garanties fournies par les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau et réitèrent notre soutien ferme aux travaux menés par le Conseil de l'Europe sur une future Convention européenne sur la profession d'avocat.

FISCALITÉ

DAC 6 - Intervention du CCBE dans une contestation des barreaux belges

À la suite du soutien de ses délégations, le CCBE interviendra dans un recours constitutionnel des barreaux belges contre certaines dispositions de la législation nationale belge mettant en œuvre la directive DAC 6. DAC 6 fait référence à la directive (UE) 2018/822 du Conseil modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. La DAC 6 prévoit la divulgation obligatoire des dispositifs transfrontières par les intermédiaires ou les contribuables aux autorités fiscales. Elle exige également l'échange automatique de ces informations entre les États membres de l'UE. Le défi se concentrera sur les dispositions relatives au secret professionnel. Le recours belge contient également une demande de décision préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne. Une intervention du CCBE auprès de la Cour constitutionnelle de Belgique permettrait également au CCBE d'intervenir dans des procédures devant la Cour de justice de l'Union européenne si un tel renvoi préjudiciel avait lieu de la part de la Cour constitutionnelle de Belgique.

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Commentaires du CCBE sur le fonctionnement du Tribunal dans le cadre de la réforme de 2015

G.Fessy@CJUE

Le 4 septembre, le CCBE a adopté une position concernant le fonctionnement du Tribunal dans le sillage de la réforme de 2015. La position est une contribution au débat en cours sur la réforme du cadre judiciaire de la Cour de justice de l'Union européenne étant donné qu'elle comporte des commentaires sur l'efficacité du Tribunal, la nécessité et l'efficacité de l'augmentation du nombre de juges à 54, ainsi que la poursuite de la création de chambres spécialisées ou d'autres changements structurels. Le processus de réforme a débuté en 2015 à la suite d'un règlement du Parlement européen et du Conseil visant à doubler le nombre de juges auprès du Tribunal. La Cour de justice prépare actuellement un rapport sur le fonctionnement du Tribunal qui devrait être soumis au Parlement européen, au Conseil et à la Commission avant la fin de l'année 2020.

Dans sa position, le CCBE souligne l'importance de garantir à tous les justiciables de l'Union européenne un accès effectif à la justice et la qualité de la justice, ainsi que le traitement des affaires dans un délai relativement court. Le CCBE reconnaît qu'il s'agit d'un défi complexe qui implique de prendre en compte différents aspects du fonctionnement de la Cour, tels que la méthode de sélection des juges de l'UE par les États membres, l'intensité du contrôle exercé par le Tribunal sur les décisions des institutions de l'UE, la qualité des audiences et la gestion active des affaires telle qu'elle est utilisée à bon escient dans certaines juridictions des États membres. Le CCBE préconise donc un examen approfondi et indépendant, par des représentants de toutes les parties prenantes, de la manière dont les tribunaux de l'Union peuvent rendre une justice impartiale et de qualité dans les années à venir. Le CCBE espère que ses commentaires aideront la Cour dans ses efforts afin d'assurer un accès effectif à la justice.

DROIT PÉNAL

Lors de sa réunion en juin, le comité Droit pénal a eu le plaisir d'accueillir deux spécialistes de l'équipe de droit pénal de la présidence allemande qui ont présenté les priorités de cette dernière (qui a débuté le 1er juillet). Les deux spécialistes étaient chargés de négocier les thèmes de la preuve électronique, du mandat d'arrêt européen, du parquet européen et des questions liées sous la présidence allemande. Le comité a bénéficié d'un échange de points de vue extrêmement ouvert et utile, ainsi que d'une mise à jour sur les dernières évolutions et celles qui sont attendues sur ces sujets. Le comité a également eu la chance d'accueillir et d'avoir un échange de points de vue avec Wouter Van Ballegooij, auteur de l'étude sur la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen.

Le 12 septembre, le président du comité Droit pénal du CCBE, Ondrej Laciak, s'est exprimé lors de la conférence de la *European Criminal Bar Association* au sujet du parquet européen et du rôle de la défense.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Réponse du CCBE au plan d'action de la Commission sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Le 7 mai 2020, la Commission européenne a adopté un plan d'action pour une politique globale de l'Union en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Le plan d'action contient six piliers dont deux sont d'importance primordiale pour la profession d'avocat. Le premier concerne le fait d'avoir un règlement plutôt qu'une directive et le second un niveau de contrôle européen dans lequel l'UE cherche à établir un organe de contrôle dont la nature exacte n'est pas claire à ce stade. La Commission a lancé une consultation publique jusqu'au 26 août 2020. En août, le CCBE a soumis une réponse au plan d'action et a préparé deux documents

supplémentaires qui accompagnaient la réponse du CCBE. Ces documents portaient sur *L'efficacité de la réglementation anti-blanchiment : la voie à suivre pour lutter efficacement contre le blanchiment des produits de la criminalité*, et *La proportionnalité dans la réglementation anti-blanchiment : équilibrer la lutte contre le blanchiment des produits de la criminalité avec les droits de protection du citoyen.* Le CCBE suit les évolutions relatives au plan d'action.

PROJET DE LA FONDATION DES AVOCATS EUROPÉENS ET DU CCBE

Formation des avocats à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En 2019, la Commission européenne a attribué un marché public à la Fondation des avocats européens et au CCBE sur le « Développement et organisation de la formation des avocats en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au niveau de l'UE ». Les travaux sur ce projet ont débuté le 18 novembre 2019 et dureront 24 mois. Le projet comporte trois blocs d'activités différents : (1) le développement d'une stratégie de formation des avocats à leurs obligations en vertu des directives anti-blanchiment/lutte contre le terrorisme ; (2) la mise au point d'un programme de formation au niveau de l'UE et (3) les activités de formation.

Entre novembre 2019 et août 2020, la Fondation des avocats européens et le CCBE se sont concentrés sur le premier bloc, ce qui a permis de préparer une évaluation des besoins de formation et une stratégie pour offrir une formation aux avocats sur leurs obligations légales en vertu du cadre juridique de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment et contre le terrorisme.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du projet http://aml4lawyers.eu/ et sur les sites Internet du CCBE et de la Fondation ainsi que sur les réseaux sociaux.

SERVICES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Lors du comité permanent de juin, les délégations du CCBE ont approuvé un dossier d'information comprenant les éléments suivants :

- un tableau d'aperçu des règles relatives au statut juridique des avocats de pays tiers (consultants juridiques étrangers) dans chaque État membre de l'UE et au Royaume-Uni,
- un document sur un modèle d'accord de reconnaissance mutuelle sur les services juridiques ;
- un projet de document sur l'échange international d'informations entre les barreaux selon les règles du RGPD ;
- une note sur une base réglementaire pour les services juridiques dans l'accord de partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni (il s'agit d'une analyse du projet d'accord UE-Royaume-Uni/Royaume-Uni-UE qui présente des conclusions particulièrement précoces étant donné qu'il pourrait y avoir des modifications pendant les négociations).

Le comité Services juridiques internationaux a également eu une réunion avec la Commission concernant l'arrangement d'arbitrage d'appel provisoire multipartite de l'OMC (AMPA). En décembre 2019, le CCBE a contacté le commissaire européen au commerce, Phil Hogan, pour lui faire part de ses préoccupations concernant les évolutions relatives à l'Organe d'appel de l'OMC et la possibilité que l'Organe d'appel de l'OMC cesse ses activités à la suite des actions de certains membres de l'OMC. Le CCBE a évoqué les répercussions possibles sur l'état de droit et sur les relations commerciales internationales qui, comme l'OMC, reposent sur des principes juridiques communs acceptés par la majeure partie de la communauté internationale. En juillet 2020, le CCBE a contacté le commissaire Hogan pour lui faire part de sa satisfaction quant au développement de l'arrangement d'arbitrage d'appel provisoire multipartite de l'OMC (AMPA) en réponse aux défis auxquels l'Organe d'appel de l'OMC était confronté. Le CCBE a offert son soutien en ce qui concerne l'avancement de l'utilisation accrue de l'AMPA et de toute mesure visant la question plus large de la protection de l'Organe d'appel de l'OMC.

Par ailleurs, le président du comité Services juridiques internationaux du CCBE, Carlo Forte, est intervenu dans le cadre du webinaire organisé par le barreau français (Conseil National des Barreaux) sur le thème de la libre circulation des avocats. L'intervention de Carlo Forte portait plus précisément sur la question suivante : « La libre circulation des avocats dans l'Union européenne : quel cadre général et quels enjeux pour les avocats britanniques ? Sur quel type d'accord travaille le CCBE aujourd'hui, au sein de son comité services juridiques internationaux ? »

État de droit

Le premier rapport annuel sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne a été publié le 30 septembre 2020. Comme l'a annoncé la présidente von der Leyen dans les orientations politiques, ce rapport s'inscrit dans le cadre du mécanisme européen global de l'état de droit et constitue l'une des principales initiatives du programme de travail de la Commission pour 2020. Ce mécanisme concerne tous les États membres et suit les évolutions significatives, tant positives que négatives, relatives à l'état de droit. La contribution du CCBE envoyée en mai 2020 à la Commission européenne est évoquée dans le rapport (à la page 5).

Concernant le domaine de la justice, le rapport montre qu'un certain nombre d'États membres, notamment ceux où l'indépendance de la justice est traditionnellement considérée comme élevée, entreprennent des réformes visant à renforcer l'indépendance de la justice et réduisent l'influence du pouvoir exécutif ou législatif sur le pouvoir judiciaire. Cependant, les évaluations par pays montrent que l'indépendance de la justice reste un sujet de préoccupation dans certains États membres, dont quelques-uns ont fait l'objet de procédures d'infraction ou de procédures au titre de l'article 7, paragraphe 1.

Le rapport souligne que la pandémie de Covid-19 a encore mis en évidence la nécessité de numériser les systèmes judiciaires. La pandémie prouve l'importance d'accélérer les réformes pour numériser le traitement des affaires par les institutions judiciaires, l'échange d'informations et de documents avec les parties et les avocats, et l'accès continu et facile à la justice pour tous (voir pages 11-12).

En outre, reconnaissant que des systèmes judiciaires efficaces sont primordiaux pour faire respecter l'état de droit, le rapport souligne la nécessité d'investir dans la justice afin de relever les défis en matière d'efficacité. Le rapport précise : « L'efficacité des systèmes de justice repose sur des ressources humaines et financières adéquates. Si les dépenses publiques consacrées au système judiciaire augmentent de manière générale47, dans plusieurs États membres, le pouvoir judiciaire doit faire face à des ressources limitées. Il est également indispensable d'investir dans les systèmes de justice pour résoudre les problèmes d'efficience auxquels certains États membres sont toujours confrontés. Il convient de remédier à la durée excessive des procédures et aux arriérés dans les systèmes de justice au moyen de mesures appropriées. Les effets économiques et sociaux de la crise de la COVID-19 ont mis en évidence la nécessité de renforcer la résilience du système judiciaire, notamment parce que le nombre de dossiers à traiter devrait augmenter. L'inefficacité peut engendrer une méfiance à l'égard des systèmes de justice, qui peut devenir un prétexte pour introduire des réformes judiciaires inadaptées ayant une incidence sur l'état de droit » (page 12).

Le CCBE continuera à évaluer les conclusions du rapport et à coopérer avec la Commission européenne pour renforcer l'état de droit dans l'UE tout en rappelant le rôle essentiel des avocats et des barreaux.

Les avocats européens à Lesbos

Plusieurs incendies ont ravagé le centre d'accueil de Moria le 8 septembre, heureusement sans faire de victimes. Cependant, tout l'intérieur du camp a été détruit. Tous ceux qui vivaient à Moria ont dû quitter le camp, se retrouvant bloqués sur les routes entre Moria et Mytilène.

Les avocats européens à Lesbos sont en sécurité et assurent le suivi de leurs demandeurs d'asile, en particulier les mineurs non accompagnés. Les avocats européens à Lesbos ne peuvent toujours pas accéder au camp et le gouvernement a déclaré un état d'urgence de quatre mois à Lesbos, avec effet immédiat. L'équipe travaille depuis le bureau à Mytilène et continue à préparer les personnes à leur entretien de demande d'asile (dans la mesure du possible). Une fois que le lieu d'hébergement des personnes sera défini, les avocats européens à Lesbos étudieront la meilleure façon de leur fournir une assistance juridique accessible (https://www.europeanlawyersinlesvos.eu/).

L'objectif immédiat est de fournir un abri temporaire et de la nourriture aux quelque 12 000 personnes qui se trouvent encore sur la route entre Mytilène et Moria. Plusieurs actions ont déjà été entreprises au niveau de l'UE. Les 406 mineurs non accompagnés restants à Moria ont été transférés vers la Grèce continentale et d'autres transferts et réinstallations sont attendus dans les prochains mois. Selon la Commission européenne, l'approvisionnement en nourriture et en eau est désormais assuré. À cet égard, le 17 septembre, la commissaire aux affaires intérieures, Ylva Johansson, a fait une déclaration lors du débat en séance plénière du Parlement européen sur la nécessité d'une réponse immédiate et humanitaire de l'UE à la situation actuelle dans le camp de réfugiés de Moria, qui peut être consultée ici.

Cette crise humanitaire montre plus que jamais qu'il est urgent de trouver des solutions plus permanentes et durables pour garantir la sécurité et les droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des migrants protégés par le droit communautaire et international et qu'il est urgent de mettre en place une véritable politique européenne en matière de migration et d'asile.

Convention européenne sur la profession d'avocat

Le 9 septembre, la Commission des questions juridiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté un projet de résolution reposant sur le rapport préparé par Aleksandr Bashkin (Fédération de Russie, NI) qui prône un cadre législatif national « qui garantisse l'efficacité, l'indépendance et la sécurité de l'activité des avocats », notamment en veillant à ce que la législation nationale et la pratique des services répressifs améliorent les conditions et les garanties de l'activité des avocats.

Dans un projet de recommandation également adopté par la Commission, les parlementaires ont renouvelé son invitation au Comité des Ministres à rédiger et à adopter un instrument juridiquement contraignant en la matière, tout en réitérant l'appel qu'elle a lancé dans la Recommandation 2121 (2018) de l'APCE en faveur de la création d'une plateforme de protection des avocats contre toute ingérence dans l'exercice de leurs activités professionnelles.

Études de la Commission européenne sur la justice en ligne

Le 14 septembre, la Commission européenne a publié deux études approfondies sur la justice en ligne, à savoir sur l'utilisation des technologies innovantes dans le domaine de la justice et sur la justice pénale numérique transfrontalière. Alors que la première examine les politiques existantes en matière de technologies innovantes et fait le point sur leur utilisation dans les systèmes judiciaires, la seconde se concentre sur les principaux défis qui restent à relever dans la recherche d'un système numérique sûr pour l'échange de données relatives aux affaires dans le cadre de la coopération transfrontalière. La conclusion générale de ces deux études est que la coopération doit encore être renforcée. Plusieurs initiatives du CCBE, telles que le projet AI4Lawyers et le moteur de recherche d'un avocat, sont évoquées dans les études en tant qu'activités en cours dans ce domaine et sources d'inspiration pour les développements à venir.

Consultation sur une stratégie européenne sur les droits de l'enfant

La Commission européenne travaille à une nouvelle stratégie sur les droits de l'enfant qui proposera une série d'actions contribuant à la protection des enfants. Dans ce contexte, le 1er septembre, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur une future stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant. La consultation s'adresse à toutes les parties prenantes et vise à recueillir des avis politiques et à identifier les possibilités et les défis posés par une action de l'UE dans ce domaine. La nouvelle stratégie de l'UE devrait favoriser la protection des droits de l'enfant en tant que principe directeur de l'action des institutions et des organes de l'UE ainsi que des États membres.

Nouveau pacte de la Commission européenne sur la migration et l'asile

Le 23 septembre 2020, la Commission européenne a publié un nouveau pacte sur la migration et l'asile.

Le nouveau pacte comprend une série d'objectifs qui seront mis en œuvre en 2020 et 2021 grâce à une série de propositions législatives et non législatives existantes ou à venir. Avec la publication de ce nouveau pacte, la Commission européenne a déjà publié une série de propositions législatives ainsi que des recommandations et des orientations. Tous les documents relatifs à ce nouveau pacte sont disponibles ici.

Avant la publication de ce nouveau pacte, le CCBE avait déjà souligné le 26 août 2020, dans sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur la feuille de route du nouveau pacte sur la migration et l'asile, les principes du domaine de la protection internationale qui devraient être mis en avant dans le nouveau pacte.

Le comité Migration du CCBE examinera ce nouveau pacte en détail afin de garantir l'application effective des droits fondamentaux et des garanties procédurales dans ce domaine.

Belgique

Plus de 800 avocats ont participé aux webinaires des Universités d'été 2020 d'AVOCATS.BE, qui furent un réel succès ! Les formations ont été consacrées cette année aux actualités de droit pénal, assurances et responsabilité, droit judiciaire et saisies, droit de la preuve.

République tchèque

▷ Lancement de la publication « Les avocats à l'école »

Le 9 septembre 2020, la cérémonie de lancement des publications pour les élèves, étudiants et enseignants intitulées « Les avocats à l'école », qui ont été créées dans le cadre d'un projet éducatif spécial du barreau tchèque visant à sensibiliser les écoles au droit, a eu lieu au barreau tchèque à Prague. Le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports ont accordé leur patronage à ce projet du barreau tchèque et à ses publications.

▷ Exposition sur les avocats contre le totalitarisme à Brno

L'exposition « Les avocats contre le totalitarisme », initialement inaugurée l'année dernière à Prague (et présentée également à l'occasion de la Journée européenne des avocats de 2019), a été ouverte au public dans la deuxième plus grande ville de République tchèque, Brno, à partir de septembre 2020. Les avocats contre le totalitarisme est un projet du barreau tchèque sur les avocats qui n'ont pas hésité à défendre leurs clients et leurs convictions en matière de totalitarisme. L'exposition présente des avocats courageux à travers leurs objets personnels, documents, jugements, décorations, ainsi que de nombreuses autres pièces rares.

Estonie

Le 24 septembre, la prestation de serment des nouveaux avocats et clercs d'avocats a eu lieu dans la grande salle de la Cour d'appel de Tallinn. Après avoir la prestation de serment, le président du barreau Jaanus Tehver a remis les certificats professionnels à six nouveaux avocats et 23 nouveaux clercs d'avocats admis au barreau estonien.

Après l'événement, qui est devenu une tradition, des spécialistes de haut niveau mettront leurs connaissances au profit de tous ceux qui ont besoin de conseils juridiques », a déclaré Jaanus Tehver. Il a ajouté que l'augmentation du nombre de membres du barreau contribue à l'objectif du barreau de mettre une assistance juridique de haute qualité à la disposition de tous en Estonie. « J'ose dire que les services des avocats sont plus disponibles en Estonie aujourd'hui que jamais. Chaque jeune confrère qui rejoint les rangs du barreau contribue à ce que chaque personne ayant besoin de conseils juridiques professionnels trouve un spécialiste adéquat, et nous sommes tous unis pour garantir la protection des droits des personnes en Estonie », a conclu Jaanus Tehver.

France

▷ Grand Atelier des Avocats et Semaine de l'International :

Du 19 au 23 octobre, la « Semaine de l'International » marquera le lancement du Grand Atelier des Avocats, et mettra en place une série de webinaires librement accessibles, sans frais d'inscription et

disponibles en français et en anglais.

Seront abordés les grands enjeux internationaux intéressant notre profession, et notamment l'impact du Brexit sur la libre circulation des décisions de justice, l'avenir de la profession, la défense des droits des femmes, la libre circulation des avocats et la défense de la défense, 30 ans après l'adoption des principes de base relatifs au rôle du Barreau de l'ONU.

Ces webinaires seront diffusés du lundi au vendredi matin, à 9h00. L'accès à l'ensemble des webinaires de la Semaine est gratuit. Un lien sera bientôt disponible pour s'inscrire.

Le Grand Atelier des Avocats, rassemblement majeur de la profession d'avocat en France, se tiendra les 28 et 29 octobre prochain.

Sans frais d'inscription pour les avocats, avocats honoraires et élèves-avocats, le Grand Atelier des Avocats se tiendra à la fois en présentiel et sous un format dématérialisé, et mettra en place 12 heures d'ateliers et de plénières sur les dernières réformes du droit français.

▷ Concours photos du CNB :

Du 21 septembre au 14 octobre 2020, la deuxième édition du Concours Photo du CNB est consacrée au thème « L'instant de la décision » et ouverte pays du G7 des Avocats.

Les avocats inscrits à un Barreau en France, dans un pays de l'Union européenne ou dans l'un des pays membres du « G7 des Avocats » (Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Etats-Unis, Japon) sont invités à participer à cette édition, en envoyant, avant le 14 octobre à minuit, par voie numérique, un cliché qui puisse refléter un « instant de décision ».

Le concours est également ouvert aux élèves-avocats inscrits dans une école d'avocats ou en formation initiale en vue de rejoindre la profession d'avocat, dans l'un des pays membres du G7 des Avocats.

La remise des prix du concours se tiendra le 28 octobre prochain.

Allemagne

▷ symposium international des présidents de barreaux (IBLS)

L'IBLS a eu lieu dans le cadre de la conférence annuelle des avocats du DAV du 15 au 19 juin 2020. Il a rassemblé plus de 80 participants. Le thème de l'événement était le cabinet d'avocats comme modèle économique pour le XXIe siècle. Plus d'informations sont disponibles ici.

▷ Symposium sur le campus

Le DAV finalise actuellement l'organisation du deuxième symposium de campus franco-allemand avec le Barreau de Paris sur les questions soulevées dans le cadre de la numérisation et de l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'édition de cette année portera sur deux thèmes : les contrats intelligents et la blockchain ainsi que la justice prédictive. Davantage d'informations sont disponibles ici.

Il s'agit d'un symposium en deux parties qui fournira tout d'abord un aperçu comparatif du cadre juridique applicable et du statu quo des recours collectifs dans les différents pays et présentera la nouvelle directive européenne telle qu'adoptée le 30 juin 2020. La deuxième partie du symposium se concentrera sur la question de savoir comment la directive peut être mise en œuvre en Allemagne. La majorité des présentations au cours du symposium seront en allemand. De plus amples informations (en allemand) sont disponibles ici.

Irlande

▷ Solicitor Senior Counsel

Pour la première fois en Irlande, 17 avocats seront élevés au rang de senior counsel et recevront leur patent of precedence au cours d'une cérémonie virtuelle présidée par le président de la Cour suprême.

Parmi les personnes qui recevront leur patent of precedence figurent le deuxième vice-président du CCBE, James MacGuill, l'actuel chef de la délégation irlandaise du CCBE, Cormac Little et cinq membres du conseil de la Law Society.

Lituanie

▷ Premier vote général électronique dans l'histoire du barreau lituanien

Le 28 août 2020, les avocats de Lituanie se sont réunis lors de leur réunion annuelle d'autogouvernance, c'est-à-dire l'assemblée générale des avocats. Pour la première fois dans l'histoire du barreau lituanien, tous les avocats se sont non seulement inscrits à la réunion suprême de l'autorité d'autogouvernance de manière électronique et se sont réunis à distance, en se connectant à une réunion en direct, mais ils ont également voté pour la première fois sur des questions importantes d'autogouvernance par des moyens de communication électroniques. L'enquête sur l'avis des avocats suggère que cette innovation a été particulièrement bien accueillie.

▷ Le barreau lituanien aide ses confrères au Bélarus

En réponse aux événements du pays voisin dans lequel une force excessive et illégale est exercée, des poursuites sont engagées contre des personnes non armées et nos confrères avocats, une défense équitable n'est pas assurée, le barreau lituanien a révisé et élaboré des modèles de documents en anglais et en russe, qui aideront les avocats biélorusses à préparer plus rapidement une demande auprès du Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Malte

Au cours des trois derniers mois, les événements organisés par la Chambre des avocats de Malte ont été suspendus en raison de la pandémie de Covid-19. Le début de l'année médico-légale en octobre entraînera une nouvelle saison de webinaires trimestriels sur le droit, dont le premier aura lieu le 7 octobre, intitulé Idées fausses sur la Cour européenne des droits de l'homme.

Espagne

▷ Huitième conférence contre la violence sexiste

Abogacía Española a tenu sa huitième conférence contre la violence de genre le 24 septembre, sous le slogan « Protection des victimes. Nouveaux scénarios ». Victoria Ortega, la présidente, a déclaré : « Ce n'est qu'avec une égalité des sexes effective que nous pourrons éradiquer la violence sexiste ». Le Ministère de l'Intérieur et d'autres représentants du barreau et de la magistrature se sont également joints à l'événement. Les conclusions sont disponibles ici.

Royaume-Uni

▷ Law Society of England and Wales

Regardez le webinaire sur les avocats européens agréés

Le 9 septembre 2020, la Law Society of England and Wales a organisé un webinaire pour les avocats européens agréés. Les intervenants de la Law Society, de la Solicitors Regulation Authority et du Ministère de la Justice ont discuté de la fin de la période de transition du Brexit et de ses effets sur les avocats européens exerçant en Angleterre et au Pays de Galles.

L'enregistrement de l'événement est disponible ici.

Le bureau de Bruxelles des UK Law Societies organisera un webinaire sur les effets de la pandémie mondiale de Covid-19 sur les échanges de services

L'événement aura lieu le 14 octobre 2020 à 13 h 30 CET / 12 h 30 heure britannique. Ce webinaire explorera les implications de la pandémie du point de vue des services professionnels, en se concentrant sur les conséquences pour les services professionnels, la réponse des régulateurs et le climat politique autour du commerce en général. Nous aborderons en particulier l'évolution vers l'offre numérique de services et la réglementation à venir.

Inscrivez-vous ici.

▷ Faculty of Advocates of Scotland

La recevabilité des preuves concernant les antécédents sexuels d'un(e) plaignant(e) dans les procès pour viol et autres délits sexuels est un sujet très controversé en Écosse, avec un argument souvent avancé selon lequel les protections légales ne sont pas suffisamment efficaces. La Faculty of Advocates a été ravie que Lady Dorrian, Lord Justice Clerk, deuxième haut magistrat du pays, ait fait un exposé Zoom à ses membres sur les lois de protection des victimes de viol.

La Faculty of Advocates a organisé sa journée portes ouvertes annuelle, destinée à donner aux élèves des écoles supérieures et aux étudiants universitaires un aperçu de la vie au sein du barreau écossais et de la manière de poursuivre une carrière d'avocat. Cette année, bien sûr, l'événement a dû avoir lieu en ligne. Il est toutefois resté populaire auprès des participants, ayant écrit comme commentaires typiques sur les réseaux sociaux : « une expérience fantastique » et « une superbe journée ».

Lady Dorrian, the Lord Justice Clerk

ÉVÉNEMENTS À VENIR

22 OCTOBRE

Comité permanent du CCBE (en ligne)

25 OCTOBRE

Journée européenne des avocats « Continuité de la justice et respect des droits humains en temps de pandémie »

27 OCTOBRE

Table ronde du CCBE sur la numérisation de la justice (en ligne)

DU 28 OCTOBRE AU 1ER NOVEMBRE

Congrès annuel de l'UIA (en ligne)

DU 2 AU 27 NOVEMBRE

Conférence annuelle de l'IBA (en ligne)

27 NOVEMBRE

Session plénière du CCBE (en ligne)

EUROPEAN LAWYERS
EUROPEAN BARS
CCBE
BARREAUX EUROPÉENS
AVOCATS EUROPÉENS

Council of Bars and Law Societies of Europe
The voice of European Lawyers

Conseil des barreaux européens
La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Brussels
+32 (0)2 234 65 10
ccbe@ccbe.eu
www.ccbe.eu

Join us | Rejoignez-nous